

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 517 700 Câbles: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXÉCUTIF

Neuvième Session ordinaire

25 – 29 juin 2006

Banjul (GAMBIE)

EX.CL/277(IX)

**RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS SUR LA MIGRATION
ET LE DEVELOPPEMENT**

NOTE INTRODUCTIVE

La décision du Conseil exécutif (EX.CL/Dec. 264 (VIII)) sur la migration et le développement adoptée au cours du Sommet de janvier 2006 tenu à Khartoum, a chargé la Commission de l'Union africaine de convoquer une réunion d'experts sur la migration et le développement à Alger (Algérie) à l'aimable invitation du gouvernement algérien. La réunion s'est tenue comme prévu du 3 au 5 avril 2006.

Plus de 42 pays ont assisté à la réunion et les débats ont été animés et passionnants. Un certain nombre d'organisations et d'institutions régionales, internationales et non gouvernementales étaient également représentées dont l'OIT, l'OIM, l'OAT, l'ONUSIDA, le PNUD, l'UNICEF, l'ARLAC, l'ICMPO, l'OUSA, le Vatican, le CICR, l'Organisation panafricaine des jeunes et la FAO. Par ailleurs, les organisations suivantes de la diaspora travaillant dans le domaine de la migration ont assisté à la réunion : Fédération africaine des femmes entrepreneurs (AFWE), Fondation pour la démocratie en Afrique et Fondation africaine pour le développement (AFFORD).

A l'issue des travaux, les délégués ont adopté un projet de Position africaine commune sur la migration et le développement qui couvre un certain nombre de domaines notamment la migration et le développement, les ressources humaines et la fuite des cerveaux, les transferts d'argent, le commerce, la migration et la paix, la sécurité et la stabilité, la migration et les droits de l'homme, le genre, les initiatives régionales et l'accès aux services sociaux, pour ne mentionner que quelques uns.

Le projet de Position africaine commune sur la migration et le développement contient également une série de recommandations pour résoudre les questions de migration et de développement. Les délégués ont également adopté le rapport de la réunion d'experts qui a, entre autres chargé la Troïka africaine d'examiner la question de la migration et du développement avec la Troïka européenne au cours de leur réunion prévue à Vienne (Autriche), le 8 mai 2006.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 517 700 Câbles: OAU, ADDIS ABABA

**REUNION DES EXPERTS
SUR LA MIGRATION
ET LE DEVELOPPEMENT
3 – 5 AVRIL 2006
ALGER (ALGERIE)**

MIGR/EXP/Rpt (I)

RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

PROJET DU RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

I. Introduction

1. La réunion des experts sur la Migration et le Développement a été organisée du 3 au 5 avril 2006 à Alger (Algérie) à la bienveillante invitation du gouvernement de la République Populaire et Démocratique de l'Algérie. La réunion avait été organisée suite à la Décision (EX.CL/Dec.264 (VIII)) du Conseil exécutif au Sommet de Khartoum de janvier 2006 qui a mandaté la Commission de l'Union africaine à convoquer la réunion des experts sur la Migration et le Développement à Alger, en Algérie à l'invitation du gouvernement de l'Algérie et qui sera tenue du 3 au 5 avril 2006. La réunion est consacrée aux questions relatives à la paix, à la sécurité et à la stabilité, aux droits de l'homme, au développement et aux ressources humaines, étant donné que la migration a une incidence sur ces questions.

2. L'objectif de la réunion des experts était de mettre au point une position africaine commune pour la Conférence ministérielle Afrique-Europe sur la Migration et le Développement qui aura lieu en 2006.

II. Participation

3. Les Etats membres de l'Union africaine ci-après ont pris part à la réunion:

1. Afrique du Sud	18. Guinée Bissau	35. Sierra Leone
2. Algérie	19. Kenya	36. Somalie
3. Angola	20. Lesotho	37. Soudan
4. Burkina Faso	21. Libye	38. Tanzanie
5. Burundi	22. Madagascar	39. Tchad
6. Cameroun	23. Malawi	40. Tunisie
7. Comores	24. Mali	41. Zambie
8. Congo	25. Maurice	42. Zimbabwe
9. Côte d'Ivoire	26. Mauritanie	
10. Djibouti	27. Mozambique	
11. Egypte	28. Namibie	
12. Erythrée	29. Niger	
13. Ethiopie	30. Nigeria	
14. Gabon	31. Ouganda	
15. Gambie	32. RASD	
16. Ghana	33. Sao Tomé & Principe	
17. Guinée	34. Sénégal	

4. Un nombre d'organisations et d'institutions régionales, internationales et non-gouvernementales étaient aussi représentées. Il s'agit de : BIT, OIM, ALO,

ONUSIDA, PNUD, UNICEF, ICMPO, ARLAC, OUSA, Vatican, CICR, Organisation panafricaine de la Jeunesse, FAO.

5. Les organisations ci-après qui interviennent dans le domaine de la migration dans la Diaspora y étaient également présentes : la Fédération africaine des femmes entrepreneurs (AFWE), la Fondation pour la démocratie en Afrique et la Fondation pour le développement (AFFORD).

III. Point 1 de l'ordre du jour : Cérémonie d'ouverture

6. La cérémonie d'ouverture a été présidée par S.E. Abdelkader Messahel, Ministre chargé des Affaires africaines et maghrébines. Lors de ses observations liminaires, M. Messahel a remercié le Président de la commission de l'Union africaine pour avoir permis la tenue de la présente réunion. Il a fait observer qu'en Afrique, 17 millions de personnes ont quitté leurs pays à cause de la pauvreté, des conflits et des difficultés économiques et sociales. Il a conclu son intervention en déclarant que l'Algérie est un pays qui sert de source, de transit et de destination aux migrants et qui est confrontée à toutes sortes de problèmes liés à la migration.

Discours du Ministre des Affaires étrangères de la République algérienne Démocratique et populaire

7. Le Ministre des Affaires étrangères, M. Mohamed Bedjaoui a, dans son discours inaugural, exprimé sa profonde conviction selon laquelle « les efforts conjoints des Etats africains devraient conduire à une position commune qui garantirait le respect des droits de l'homme et la dignité des migrants africains et qui permettrait au continent de travailler solidairement et réellement afin d'endiguer non seulement ce phénomène en Afrique mais aussi ses implications en dehors du continent ».

8. En se référant aux statistiques récentes, le Ministre des Affaires étrangères a souligné que les dangers qui guettent le continent si la tendance actuelle en matière de migration reste inchangée. La fuite des cerveaux et ses conséquences sur le développement économique et social des pays africains qui sont la source de la migration, les problèmes liés au transfert des fonds de la Diaspora, la réduction drastique de l'aide publique au développement et l'absence presque totale des investissements étrangers représentent, entre autres, quelques-uns des facteurs que le Ministre d'Etat a énuméré pour mettre en perspective les problèmes de la migration et ses conséquences directes sur le développement économique.

9. Le Ministre des Affaires étrangères a, en conclusion, insisté sur l'importance du dialogue avec le partenaire européen de l'Afrique sur cette question qui mérite d'être traité comme la suite du processus entamé lors du Sommet Afrique-Europe du Caire de 2000. Il a fait observer qu'il était important

que le dialogue prenne en compte les complémentarités mutuelles qui existent entre l'Afrique et l'Europe et qu'ils soient basés sur le désir de réaliser les aspirations et les droits légitimes des migrants, y compris les intérêts des différents pays impliqués sans oublier les deux régions dont ils sont ressortissants.

Discours du Prof. Alpha Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine

10. Le Président de la Commission de l'Union africaine a déploré les images qui sont transmises par les chaînes de télévision et qui montrent des jeunes manifestants en Europe. Il a décrit ses jeunes gens comme étant de véritables africains en quête d'un partage équitable des acquis de développement. Il a rappelé que lors du Sommet de Khartoum, le leadership de l'UA avait exprimé sa profonde préoccupation quant à la migration illégale de la jeunesse africaine surtout vers l'Europe avec tous les dangers auxquels ils se trouvent confrontés. Le Président de la Commission de l'Union africaine a, par ailleurs, déploré les traitements inhumains et dégradants auxquels sont souvent soumis les migrants africains qui vivent en Afrique et à l'étranger. Il a fait remarquer que des jeunes hommes et des jeunes femmes bien portant vont continuer à émigrer vers l'Europe en grand nombre si l'Afrique demeure sous-développée. Pour conclure, il a déclaré qu'il était nécessaire que la question de la migration soit examinée de manière globale tout en indiquant qu'aucune guerre ne saurait empêcher des millions de jeunes de s'émigrer pour chercher de meilleures opportunités.

IV. POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE PROCEDURE

i. Election du bureau

11. Après consultations, les Etats membres suivants ont été élus pour constituer le bureau:

Président :	Afrique du Nord (Algérie)
1 ^{er} Vice-Président :	Afrique de l'Ouest (Mali)
2 ^e Vice-Président :	Afrique Centrale (Congo)
3 ^e Vice-Président :	Afrique de l'Est (Djibouti)
Rapporteur :	Afrique Australe (Zambie)

12. Lors de son allocution, le Président du bureau nouvellement élu, S.E. Monsieur l'Ambassadeur Chergui a remercié les experts pour avoir élu les cinq pays au sein du bureau. Il a, par ailleurs, fait observer qu'un tel acte était la pure manifestation de la confiance qu'ils expriment à l'endroit des membres du bureau. Il a ensuite exhorté tous les participants à appuyer et à coopérer avec les membres du bureau. Il a enfin salué et apprécié la présence de la Commissaire en charge des Affaires sociales.

ii. Adoption de l'ordre du jour

13. L'ordre du jour a été adopté comme tel.

iii. Adoption du programme de travail

14. Le programme de travail a été adopté comme tel.

V. RESUME DES DEBATS**Point 3 de l'ordre du jour : Aperçu général sur la migration et le développement et la thématique sur la Position africaine commune sur la migration et le développement**

15. En abordant ce point, le représentant de la Commission de l'Union africaine a indiqué qu'à travers son histoire, l'Afrique a connu des mouvements migratoires volontaires et involontaires /forcés significatifs qui sont officiellement connus ou inconnus et qui ont eu lieu soit à l'intérieur du continent ou en dehors de ses frontières.

16. L'exposant a, par ailleurs, indiqué que compte tenu du fait que le nombre des migrants augmentent et que cette tendance risque de persister à l'avenir, la gestion de la migration est devenue l'un des défis critiques auxquels les Etats africains se trouvent confrontés au cours du nouveau millénaire. A cet égard, l'exposant a informé les délégués qu'en janvier 2006, la Conférence de l'Union africaine a examiné un rapport sur la migration et le développement présenté par le gouvernement de l'Algérie. Le leadership de l'UA a, entre autres, exprimé sa profonde préoccupation quant à la migration illégale de la jeunesse africaine surtout vers l'Europe avec tous les dangers auxquels ils se trouvent confrontés. Il a, par ailleurs, déploré les traitements inhumains et dégradants auxquels sont souvent soumis les migrants africains qui vivent en Afrique et à l'étranger.

17. Le représentant de la Commission de l'Union africaine a, ensuite, déclaré que l'objectif de la réunion des experts consistait à élaborer une position africaine commune en prélude à la conférence ministérielle Afrique-Europe sur la migration et le développement qui aura lieu plus tard au cours de l'année 2006. Il a enfin affirmé que les domaines ci-après doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration de la position africaine commune.

- Migration et développement
- Migration et paix, sécurité et stabilité
- Migration et droits de l'homme
- Migration et ressources humaines (fuite des cerveaux)

18. Lors des discussions qui ont suivi, les délégués ont indiqué qu'il était nécessaire de se référer aux autres documents portant sur la migration et d'examiner la migration de manière globale plutôt que de se concentrer sur la question Afrique-Europe. Il a été évoqué que la migration était également un problème qui est manifeste au sein de l'Afrique. Un domaine additionnel portant sur les initiatives régionales a été également présenté.

Point 4 de l'ordre du jour : Autres discours

1. Discours de Peter Scharzter, Directeur du Bureau régional de l'OIM Méditerranéenne – Rome (Italie)

19. M. Scharzter a, dans son discours, affirmé que la migration ne constitue pas en soi une stratégie de développement encore moins un obstacle au développement. L'impact de la migration, a-t-il indiqué, dépend plutôt des environnements politiques, sociaux, juridiques et économiques ainsi que des stratégies de politique y afférentes au sein desquels le processus de migration évolue. Les caractéristiques, les ressources et les comportements des migrants peuvent également avoir de l'impact sur la migration. Il a précisé que même si les avantages de la migration, surtout pour ce qui relève des contributions des migrants, dépendent des conditions politiques et économiques et de la stabilité sociale, il importe de préciser que les politiques des gouvernements qui visent directement ou qui affectent indirectement la diaspora peuvent influencer de manière significative l'évolution de l'impact de la migration.

20. Il a, par ailleurs, affirmé que l'un des aspects de la stabilisation de la population qui préoccupe essentiellement bon nombre de pays en développement surtout les pays les moins avancés est la rétention et l'utilisation des travailleurs spécialisés. Compte tenu du nombre limité des infrastructures et de la rareté des ressources, le nombre des travailleurs spécialisés est réduit. Par conséquent, ces pays connaissent un exode disproportionné de cette catégorie de travailleurs, a-t-il précisé. Selon l'exposant, les pénuries telles que le développement rural, les soins de santé et l'éducation que connaissent ces secteurs font l'objet de préoccupations particulières et offrent des voies nouvelles pour des initiatives et des perspectives.

2. Discours de M. Ben Hadj Hassine Sadok, Représentant du BIT

21. Dans son intervention, le Représentant du BIT a remercié l'Union africaine pour son invitation. Il a mis l'accent sur les questions relatives à la mondialisation et ses impacts sur la migration, la création de l'emploi, la réduction de la pauvreté et les nouvelles tendances en matière de migration : les femmes, la jeunesse, les enfants, le travail spécialisé et la coopération multilatérale pour une gestion cohérente de la migration, l'approche tripartite et le respect des droits fondamentaux relatifs au travail des migrants. Il a enfin

souligné l'importance d'une application plus inclusive des normes internationales du travail relatives aux migrants C 97 (1949), C143 (1975) et C118 (1962).

22. Le Représentant du BIT a également mis l'accent sur la coopération stratégique entre l'Union africaine et le BIT en ce qui concerne la promotion de l'emploi et de l'allègement de la pauvreté (Sommet extraordinaire de Ouagadougou).

3. Discours de M. Mohamed Abuzied, Représentant de l'Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA)

23. Dans son discours, le trésorier général de l'OUSA, M. Mohamed Abuzied a insisté sur l'impact de la migration en ce qui concerne l'expédition et la réception. Il a également mis l'accent sur les défis auxquels les travailleurs migrants se trouvent confrontés et le rôle des syndicats dans la résolution des questions de la migration dans leur programme de travail.

4. Discours de M. Maquiento Lopez, Représentant de l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ)

24. M. Maquiento Lopez, Secrétaire général de l'Union panafricaine de jeunesse, a remercié la Commission de l'Union africaine pour les avoir conviés à cette importante réunion sur la migration et le développement. Il a également exprimé ses remerciements et félicité les représentants des Etats membres et le Secrétariat d'avoir su exprimer les préoccupations de l'Union panafricaine de la jeunesse concernant le bien-être et les droits des jeunes africains migrants. Il a finalement insisté sur les traitements odieux et inadmissibles auxquels sont soumis les jeunes africains migrants illégaux dans les pays de transit et de destination.

Point 5 de l'ordre du jour : Examen du Projet de la Position commune et recommandation du Plan d'action

25. Le Rapporteur a présenté un aperçu général de la position africaine commune et a mis l'accent sur les grands axes des documents et le processus ayant conduit à l'élaboration dudit document. Elle a ensuite indiqué que le document contenait également des recommandations qui sont classées en trois volets : national, continental et international. Elle a ensuite précisé qu'il y avait certaines erreurs dans le document et a alors exhorté les participants à faire les amendements nécessaires.

Point 6 de l'ordre du jour : Adoption de la Position africaine commune

26. Les délégués ont alors parcouru le document paragraphe par paragraphe et ont proposé un certain nombre d'amendements qui seront intégrés dans le document final. Au cours du débat général, certaines délégations ont indiqué

qu'un plan d'action n'était pas nécessaire étant donné que ceci n'avait pas été discuté lors de la plénière. Toutefois, il a été convenu que les actions peuvent être débattues lors de l'adoption.

27. Au cours des discussions, les Etats membres ont indiqué qu'il était important que cette réunion prenne des dispositions quant à une position commune fiable en ce qui concerne la préparation des réunions importantes avec les pays développés dont, en particulier l'Union européenne.

28. Après avoir rappelé l'offre de la Jamahiriya arabe libyenne d'organiser la réunion ministérielle Afrique-Europe à Tripoli, la réunion des experts africains en Algérie a félicité la Jamahiriya arabe libyenne pour cette offre. Les experts ont demandé à la Troïka africaine de discuter et d'inclure la question de la migration et du développement avec la Troïka européenne dans leur débat lors de leur prochaine réunion à Vienne afin d'établir le plus tôt possible un calendrier conformément à la décision Ex.CL/264 (VIII) du Conseil exécutif de l'Union africaine qui s'était réunie à Khartoum du 16 au 21 janvier 2006.

Point 7 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la réunion des Experts

29. Le rapport de la réunion des experts a été adopté tel qu'il a été présenté par le rapporteur.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

30. Aucune question n'a été abordée sous cette rubrique.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture

31. Dans son discours de clôture, S.E. Abdelkader Messahel, Ministre en charge des Affaires africaines et maghrébines a présenté ses remerciements à la Commissaire et aux participants pour avoir honoré de leur présence dans un si bref délai. Il s'est référé aux deux discours prononcés respectivement par S.E. Mohammed Bedjaoui, le Ministre des Affaires étrangères de la République populaire et démocratique de l'Algérie et le Prof. Alpha Oumar Konaré, le Président de l'Union africaine qui ont donné le ton et les lignes directrices pour le débat. Il a ensuite ajouté que les deux interlocuteurs avaient mis l'accent sur les défis que représente la migration et exhorté la réunion à faire des recommandations susceptibles d'apporter des solutions appropriées. Il a, par ailleurs, indiqué que les conclusions de cette réunion permettraient d'engager un autre pourparler avec l'Union européenne ainsi que les autres partenaires au développement sur les questions de migration. Il a également exhorté les Etats membres à trouver des solutions aux causes réelles de la migration en travaillant conjointement dans le cadre de l'Union africaine. Il a remercié tous les partenaires pour leurs contributions vitales lors des discussions. Enfin, il a

félicité le personnel de la Commission et les organisateurs de la réunion et a déclaré la réunion close.

32. Maître Bience Gawanas, Commissaire de l'Union africaine en charge des Affaires sociales a remercié tous les experts pour un travail bien fait. Elle a indiqué qu'il reviendra aux ministres et aux acteurs politiques d'adopter la position africaine commune sur la migration et le développement qui a été élaboré par les experts. Elle a fait observer que, ce qui importe en matière de migration ce n'est pas les chiffres mais plutôt les gens et la dignité humaine. Elle a, par ailleurs, précisé que la migration était une question complexe qui ne saurait être abordée sur la seule base de considérations sécuritaires. Elle a affirmé qu'il était nécessaire que la question de la migration soit examinée dans un contexte de développement plus élargi et qu'elle soit intégrée aux plans de développement. Elle a ensuite exprimé sa satisfaction quant au travail accompli qui démontre que l'Afrique pouvait s'exprimer d'une seule voix. Elle a rassuré les experts que la Commission de l'Union africaine va véritablement jouer son rôle en harmonisant le processus de dialogue sur le continent. Pour conclure, Maître Gawanas a remercié le gouvernement et le peuple algériens pour avoir organisé cette réunion et pour l'hospitalité chaleureuse dont ont été l'objet les délégués. Elle a exprimé ses gratitudes aux délégués, aux Ambassadeurs, aux observateurs, au personnel de la Commission et aux interprètes et aux traducteurs. Elle a enfin souhaité à tous les délégués un bon voyage dans leurs pays respectifs.

EX.CL/277 (IX)
Annexe 1

RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 517 700 Câbles: OAU, ADDIS ABABA

**REUNION DES EXPERTS
SUR LA MIGRATION
ET LE DEVELOPPEMENT
3 – 5 AVRIL 2006
ALGER (ALGERIE)**

MIGR/EXP/Rpt (I)

RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

PROJET DU RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

I. Introduction

1. La réunion des experts sur la Migration et le Développement a été organisée du 3 au 5 avril 2006 à Alger (Algérie) à la bienveillante invitation du gouvernement de la République Populaire et Démocratique de l'Algérie. La réunion avait été organisée suite à la Décision (EX.CL/Dec.264 (VIII)) du Conseil exécutif au Sommet de Khartoum de janvier 2006 qui a mandaté la Commission de l'Union africaine à convoquer la réunion des experts sur la Migration et le Développement à Alger, en Algérie à l'invitation du gouvernement de l'Algérie et qui sera tenue du 3 au 5 avril 2006. La réunion est consacrée aux questions relatives à la paix, à la sécurité et à la stabilité, aux droits de l'homme, au développement et aux ressources humaines, étant donné que la migration a une incidence sur ces questions.

2. L'objectif de la réunion des experts était de mettre au point une position africaine commune pour la Conférence ministérielle Afrique-Europe sur la Migration et le Développement qui aura lieu en 2006.

II. Participation

3. Les Etats membres de l'Union africaine ci-après ont pris part à la réunion:

- | | | |
|--------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| 1. Afrique du Sud | 18. Guinée Bissau | 35. Sierra Leone |
| 2. Algérie | 19. Kenya | 36. Somalie |
| 3. Angola | 20. Lesotho | 37. Soudan |
| 4. Burkina Faso | 21. Libye | 38. Tanzanie |
| 5. Burundi | 22. Madagascar | 39. Tchad |
| 6. Cameroun | 23. Malawi | 40. Tunisie |
| 7. Comores | 24. Mali | 41. Zambie |
| 8. Congo | 25. Maurice | 42. Zimbabwe |
| 9. Côte d'Ivoire | 26. Mauritanie | |
| 10. Djibouti | 27. Mozambique | |
| 11. Egypte | 28. Namibie | |
| 12. Erythrée | 29. Niger | |
| 13. Ethiopie | 30. Nigeria | |
| 14. Gabon | 31. Ouganda | |
| 15. Gambie | 32. RASD | |
| 16. Ghana | 33. Sao Tomé & Principe | |
| 17. Guinée | 34. Sénégal | |

4. Un nombre d'organisations et d'institutions régionales, internationales et non-gouvernementales étaient aussi représentées. Il s'agit de : BIT, OIM, ALO,

ONUSIDA, PNUD, UNICEF, ICMPO, ARLAC, OUSA, Vatican, CICR, Organisation panafricaine de la Jeunesse, FAO.

5. Les organisations ci-après qui interviennent dans le domaine de la migration dans la Diaspora y étaient également présentes : la Fédération africaine des femmes entrepreneurs (AFWE), la Fondation pour la démocratie en Afrique et la Fondation pour le développement (AFFORD).

III. Point 1 de l'ordre du jour : Cérémonie d'ouverture

6. La cérémonie d'ouverture a été présidée par S.E. Abdelkader Messahel, Ministre chargé des Affaires africaines et maghrébines. Lors de ses observations liminaires, M. Messahel a remercié le Président de la commission de l'Union africaine pour avoir permis la tenue de la présente réunion. Il a fait observer qu'en Afrique, 17 millions de personnes ont quitté leurs pays à cause de la pauvreté, des conflits et des difficultés économiques et sociales. Il a conclu son intervention en déclarant que l'Algérie est un pays qui sert de source, de transit et de destination aux migrants et qui est confrontée à toutes sortes de problèmes liés à la migration.

Discours du Ministre des Affaires étrangères de la République algérienne Démocratique et populaire

7. Le Ministre des Affaires étrangères, M. Mohamed Bedjaoui a, dans son discours inaugural, exprimé sa profonde conviction selon laquelle « les efforts conjoints des Etats africains devraient conduire à une position commune qui garantirait le respect des droits de l'homme et la dignité des migrants africains et qui permettrait au continent de travailler solidairement et réellement afin d'endiguer non seulement ce phénomène en Afrique mais aussi ses implications en dehors du continent ».

8. En se référant aux statistiques récentes, le Ministre des Affaires étrangères a souligné que les dangers qui guettent le continent si la tendance actuelle en matière de migration reste inchangée. La fuite des cerveaux et ses conséquences sur le développement économique et social des pays africains qui sont la source de la migration, les problèmes liés au transfert des fonds de la Diaspora, la réduction drastique de l'aide publique au développement et l'absence presque totale des investissements étrangers représentent, entre autres, quelques-uns des facteurs que le Ministre d'Etat a énuméré pour mettre en perspective les problèmes de la migration et ses conséquences directes sur le développement économique.

9. Le Ministre des Affaires étrangères a, en conclusion, insisté sur l'importance du dialogue avec le partenaire européen de l'Afrique sur cette question qui mérite d'être traité comme la suite du processus entamé lors du Sommet Afrique-Europe du Caire de 2000. Il a fait observer qu'il était important

que le dialogue prenne en compte les complémentarités mutuelles qui existent entre l'Afrique et l'Europe et qu'ils soient basés sur le désir de réaliser les aspirations et les droits légitimes des migrants, y compris les intérêts des différents pays impliqués sans oublier les deux régions dont ils sont ressortissants.

Discours du Prof. Alpha Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine

10. Le Président de la Commission de l'Union africaine a déploré les images qui sont transmises par les chaînes de télévision et qui montrent des jeunes manifestants en Europe. Il a décrit ses jeunes gens comme étant de véritables africains en quête d'un partage équitable des acquis de développement. Il a rappelé que lors du Sommet de Khartoum, le leadership de l'UA avait exprimé sa profonde préoccupation quant à la migration illégale de la jeunesse africaine surtout vers l'Europe avec tous les dangers auxquels ils se trouvent confrontés. Le Président de la Commission de l'Union africaine a, par ailleurs, déploré les traitements inhumains et dégradants auxquels sont souvent soumis les migrants africains qui vivent en Afrique et à l'étranger. Il a fait remarquer que des jeunes hommes et des jeunes femmes bien portant vont continuer à émigrer vers l'Europe en grand nombre si l'Afrique demeure sous-développée. Pour conclure, il a déclaré qu'il était nécessaire que la question de la migration soit examinée de manière globale tout en indiquant qu'aucune guerre ne saurait empêcher des millions de jeunes de s'émigrer pour chercher de meilleures opportunités.

IV. POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE PROCEDURE

i. Election du bureau

11. Après consultations, les Etats membres suivants ont été élus pour constituer le bureau:

Président :	Afrique du Nord (Algérie)
1 ^{er} Vice-Président :	Afrique de l'Ouest (Mali)
2 ^e Vice-Président :	Afrique Centrale (Congo)
3 ^e Vice-Président :	Afrique de l'Est (Djibouti)
Rapporteur :	Afrique Australe (Zambie)

12. Lors de son allocution, le Président du bureau nouvellement élu, S.E. Monsieur l'Ambassadeur Chergui a remercié les experts pour avoir élu les cinq pays au sein du bureau. Il a, par ailleurs, fait observer qu'un tel acte était la pure manifestation de la confiance qu'ils expriment à l'endroit des membres du bureau. Il a ensuite exhorté tous les participants à appuyer et à coopérer avec les membres du bureau. Il a enfin salué et apprécié la présence de la Commissaire en charge des Affaires sociales.

ii. Adoption de l'ordre du jour

13. L'ordre du jour a été adopté comme tel.

iii. Adoption du programme de travail

14. Le programme de travail a été adopté comme tel.

V. RESUME DES DEBATS

Point 3 de l'ordre du jour : Aperçu général sur la migration et le développement et la thématique sur la Position africaine commune sur la migration et le développement

15. En abordant ce point, le représentant de la Commission de l'Union africaine a indiqué qu'à travers son histoire, l'Afrique a connu des mouvements migratoires volontaires et involontaires /forcés significatifs qui sont officiellement connus ou inconnus et qui ont eu lieu soit à l'intérieur du continent ou en dehors de ses frontières.

16. L'exposant a, par ailleurs, indiqué que compte tenu du fait que le nombre des migrants augmentent et que cette tendance risque de persister à l'avenir, la gestion de la migration est devenue l'un des défis critiques auxquels les Etats africains se trouvent confrontés au cours du nouveau millénaire. A cet égard, l'exposant a informé les délégués qu'en janvier 2006, la Conférence de l'Union africaine a examiné un rapport sur la migration et le développement présenté par le gouvernement de l'Algérie. Le leadership de l'UA a, entre autres, exprimé sa profonde préoccupation quant à la migration illégale de la jeunesse africaine surtout vers l'Europe avec tous les dangers auxquels ils se trouvent confrontés. Il a, par ailleurs, déploré les traitements inhumains et dégradants auxquels sont souvent soumis les migrants africains qui vivent en Afrique et à l'étranger.

17. Le représentant de la Commission de l'Union africaine a, ensuite, déclaré que l'objectif de la réunion des experts consistait à élaborer une position africaine commune en prélude à la conférence ministérielle Afrique-Europe sur la migration et le développement qui aura lieu plus tard au cours de l'année 2006. Il a enfin affirmé que les domaines ci-après doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration de la position africaine commune.

- Migration et développement
- Migration et paix, sécurité et stabilité
- Migration et droits de l'homme
- Migration et ressources humaines (fuite des cerveaux)

18. Lors des discussions qui ont suivi, les délégués ont indiqué qu'il était nécessaire de se référer aux autres documents portant sur la migration et d'examiner la migration de manière globale plutôt que de se concentrer sur la question Afrique-Europe. Il a été évoqué que la migration était également un problème qui est manifeste au sein de l'Afrique. Un domaine additionnel portant sur les initiatives régionales a été également présenté.

Point 4 de l'ordre du jour : Autres discours

1. Discours de Peter Schartzter, Directeur du Bureau régional de l'OIM Méditerranéenne – Rome (Italie)

19. M. Schartzter a, dans son discours, affirmé que la migration ne constitue pas en soi une stratégie de développement encore moins un obstacle au développement. L'impact de la migration, a-t-il indiqué, dépend plutôt des environnements politiques, sociaux, juridiques et économiques ainsi que des stratégies de politique y afférentes au sein desquels le processus de migration évolue. Les caractéristiques, les ressources et les comportements des migrants peuvent également avoir de l'impact sur la migration. Il a précisé que même si les avantages de la migration, surtout pour ce qui relève des contributions des migrants, dépendent des conditions politiques et économiques et de la stabilité sociale, il importe de préciser que les politiques des gouvernements qui visent directement ou qui affectent indirectement la diaspora peuvent influencer de manière significative l'évolution de l'impact de la migration.

20. Il a, par ailleurs, affirmé que l'un des aspects de la stabilisation de la population qui préoccupe essentiellement bon nombre de pays en développement surtout les pays les moins avancés est la rétention et l'utilisation des travailleurs spécialisés. Compte tenu du nombre limité des infrastructures et de la rareté des ressources, le nombre des travailleurs spécialisés est réduit. Par conséquent, ces pays connaissent un exode disproportionné de cette catégorie de travailleurs, a-t-il précisé. Selon l'exposant, les pénuries telles que le développement rural, les soins de santé et l'éducation que connaissent ces secteurs font l'objet de préoccupations particulières et offrent des voies nouvelles pour des initiatives et des perspectives.

2. Discours de M. Ben Hadj Hassine Sadok, Représentant du BIT

21. Dans son intervention, le Représentant du BIT a remercié l'Union africaine pour son invitation. Il a mis l'accent sur les questions relatives à la mondialisation et ses impacts sur la migration, la création de l'emploi, la réduction de la pauvreté et les nouvelles tendances en matière de migration : les femmes, la jeunesse, les enfants, le travail spécialisé et la coopération multilatérale pour une gestion cohérente de la migration, l'approche tripartite et le respect des droits fondamentaux relatifs au travail des migrants. Il a enfin

souligné l'importance d'une application plus inclusive des normes internationales du travail relatives aux migrants C 97 (1949), C143 (1975) et C118 (1962).

22. Le Représentant du BIT a également mis l'accent sur la coopération stratégique entre l'Union africaine et le BIT en ce qui concerne la promotion de l'emploi et de l'allègement de la pauvreté (Sommet extraordinaire de Ouagadougou).

3. Discours de M. Mohamed Abuzied, Représentant de l'Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA)

23. Dans son discours, le trésorier général de l'OUSA, M. Mohamed Abuzied a insisté sur l'impact de la migration en ce qui concerne l'expédition et la réception. Il a également mis l'accent sur les défis auxquels les travailleurs migrants se trouvent confrontés et le rôle des syndicats dans la résolution des questions de la migration dans leur programme de travail.

4. Discours de M. Maquiento Lopez, Représentant de l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ)

24. M. Maquiento Lopez, Secrétaire général de l'Union panafricaine de jeunesse, a remercié la Commission de l'Union africaine pour les avoir conviés à cette importante réunion sur la migration et le développement. Il a également exprimé ses remerciements et félicité les représentants des Etats membres et le Secrétariat d'avoir su exprimer les préoccupations de l'Union panafricaine de la jeunesse concernant le bien-être et les droits des jeunes africains migrants. Il a finalement insisté sur les traitements odieux et inadmissibles auxquels sont soumis les jeunes africains migrants illégaux dans les pays de transit et de destination.

Point 5 de l'ordre du jour : Examen du Projet de la Position commune et recommandation du Plan d'action

25. Le Rapporteur a présenté un aperçu général de la position africaine commune et a mis l'accent sur les grands axes des documents et le processus ayant conduit à l'élaboration dudit document. Elle a ensuite indiqué que le document contenait également des recommandations qui sont classées en trois volets : national, continental et international. Elle a ensuite précisé qu'il y avait certaines erreurs dans le document et a alors exhorté les participants à faire les amendements nécessaires.

Point 6 de l'ordre du jour : Adoption de la Position africaine commune

26. Les délégués ont alors parcouru le document paragraphe par paragraphe et ont proposé un certain nombre d'amendements qui seront intégrés dans le document final. Au cours du débat général, certaines délégations ont indiqué

qu'un plan d'action n'était pas nécessaire étant donné que ceci n'avait pas été discuté lors de la plénière. Toutefois, il a été convenu que les actions peuvent être débattues lors de l'adoption.

27. Au cours des discussions, les Etats membres ont indiqué qu'il était important que cette réunion prenne des dispositions quant à une position commune fiable en ce qui concerne la préparation des réunions importantes avec les pays développés dont, en particulier l'Union européenne.

28. Après avoir rappelé l'offre de la Jamahiriya arabe libyenne d'organiser la réunion ministérielle Afrique-Europe à Tripoli, la réunion des experts africains en Algérie a félicité la Jamahiriya arabe libyenne pour cette offre. Les experts ont demandé à la Troïka africaine de discuter et d'inclure la question de la migration et du développement avec la Troïka européenne dans leur débat lors de leur prochaine réunion à Vienne afin d'établir le plus tôt possible un calendrier conformément à la décision Ex.CL/264 (VIII) du Conseil exécutif de l'Union africaine qui s'était réunie à Khartoum du 16 au 21 janvier 2006.

Point 7 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la réunion des Experts

29. Le rapport de la réunion des experts a été adopté tel qu'il a été présenté par le rapporteur.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

30. Aucune question n'a été abordée sous cette rubrique.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture

31. Dans son discours de clôture, S.E. Abdelkader Messahel, Ministre en charge des Affaires africaines et maghrébines a présenté ses remerciements à la Commissaire et aux participants pour avoir honoré de leur présence dans un si bref délai. Il s'est référé aux deux discours prononcés respectivement par S.E. Mohammed Bedjaoui, le Ministre des Affaires étrangères de la République populaire et démocratique de l'Algérie et le Prof. Alpha Oumar Konaré, le Président de l'Union africaine qui ont donné le ton et les lignes directrices pour le débat. Il a ensuite ajouté que les deux interlocuteurs avaient mis l'accent sur les défis que représente la migration et exhorté la réunion à faire des recommandations susceptibles d'apporter des solutions appropriées. Il a, par ailleurs, indiqué que les conclusions de cette réunion permettraient d'engager un autre pourparler avec l'Union européenne ainsi que les autres partenaires au développement sur les questions de migration. Il a également exhorté les Etats membres à trouver des solutions aux causes réelles de la migration en travaillant conjointement dans le cadre de l'Union africaine. Il a remercié tous les partenaires pour leurs contributions vitales lors des discussions. Enfin, il a

félicité le personnel de la Commission et les organisateurs de la réunion et a déclaré la réunion close.

32. Maître Bience Gawanas, Commissaire de l'Union africaine en charge des Affaires sociales a remercié tous les experts pour un travail bien fait. Elle a indiqué qu'il reviendra aux ministres et aux acteurs politiques d'adopter la position africaine commune sur la migration et le développement qui a été élaboré par les experts. Elle a fait observer que, ce qui importe en matière de migration ce n'est pas les chiffres mais plutôt les gens et la dignité humaine. Elle a, par ailleurs, précisé que la migration était une question complexe qui ne saurait être abordée sur la seule base de considérations sécuritaires. Elle a affirmé qu'il était nécessaire que la question de la migration soit examinée dans un contexte de développement plus élargi et qu'elle soit intégrée aux plans de développement. Elle a ensuite exprimé sa satisfaction quant au travail accompli qui démontre que l'Afrique pouvait s'exprimer d'une seule voix. Elle a rassuré les experts que la Commission de l'Union africaine va véritablement jouer son rôle en harmonisant le processus de dialogue sur le continent. Pour conclure, Maître Gawanas a remercié le gouvernement et le peuple algériens pour avoir organisé cette réunion et pour l'hospitalité chaleureuse dont ont été l'objet les délégués. Elle a exprimé ses gratitudes aux délégués, aux Ambassadeurs, aux observateurs, au personnel de la Commission et aux interprètes et aux traducteurs. Elle a enfin souhaité à tous les délégués un bon voyage dans leurs pays respectifs.

EX.CL/277(IX)
Annexe 2

**PROJET DE POSITION AFRICAINE COMMUNE
SUR LA MIGRATION ET LE DEVELOPPEMENT**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 517 700 Câbles: OAU, ADDIS ABABA

**REUNION DES EXPERTS
SUR LA MIGRATION ET
LE DEVELOPPEMENT
03 - 05 AVRIL 2006
ALGER (ALGERIE)**

MIGR/EXP/ Draft/Common Position (I)

**PROJET DE POSITION AFRICAINE COMMUNE
SUR LA MIGRATION ET LE DEVELOPPEMENT**

PROJET DE POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LA MIGRATION ET LE DEVELOPPEMENT

1. INTRODUCTION

L'Afrique connaît un important développement des mouvements migratoires. Ces mouvements se font, pour l'essentiel, à l'intérieur du continent. Ils se développent également en direction de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de certains pays du Moyen Orient et peuvent être volontaires (dus à des facteurs d'attraction dans les pays de destination) ou involontaires/forcés (dus à des facteurs d'incitation dans les pays d'origine). Ces mouvements peuvent être légaux ou illégaux et englober toutes les catégories sociales, dont les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays, les nomades à la recherche de pâturages, les jeunes hommes et femmes quittant leurs foyers ruraux pour des opportunités d'emploi en ville, les demandeurs d'emplois, mais de plus en plus les personnes qualifiées, les femmes et les enfants mineurs.

Les flux migratoires se développent, cependant, dans un contexte africain encore marqué par une insuffisance des capacités institutionnelles de certains pays africains à répondre efficacement, individuellement et collectivement, aux problèmes ainsi générés.

Sur les 150 millions de migrants dans le monde, plus de 50 millions seraient africains. Compte tenu du fait que le nombre des migrants ne cesse d'augmenter et que cette tendance risque de persister dans un avenir prévisible, la gestion de la migration est nécessairement devenue pour les Etats un des grands défis du nouveau millénaire.

Au cours de ces dernières années, le problème de la migration n'a cessé de s'aggraver au point de constituer une des questions prioritaires sur le plan continental et international et de retenir l'attention des gouvernements, quel que soit leur engagement ou leur intérêt pour la gestion des processus migratoires. Une approche globale et équilibrée de la migration s'impose compte tenu des réalités et des tendances en matière de migration, et des liens entre la migration et d'autres questions économiques, sociales, politiques et humanitaires clés.

Un autre aspect contemporain de la migration en Afrique est le nombre croissant des femmes qui ont commencé à migrer à la recherche de meilleures opportunités d'emploi ou de meilleures conditions économiques.

Les causes profondes de la migration sont multiples et complexes. Les différentes forces qui expliquent la migration sont les facteurs d'attraction et les facteurs d'incitation. En Afrique, les mauvaises conditions socioéconomiques, tels que les bas salaires, les taux élevés de chômage, le sous-emploi dans les zones rurales, la pauvreté et le manque de moyens et de possibilités exacerbent

l'émigration. Ces facteurs sont généralement dus à l'inadéquation entre l'accroissement rapide de la population et les ressources disponibles, au faible niveau des technologies requises pour exploiter les ressources naturelles disponibles et à la faible capacité à créer des emplois dans les pays d'origine.

En outre, divers facteurs politiques et sociaux incitent à la migration, notamment la mauvaise gouvernance, le népotisme et la corruption, les violations des droits de l'homme, l'instabilité, les facteurs environnementaux, politiques, les conflits et les troubles civils, les opportunités de meilleures conditions de vie, réelles ou présumées, les niveaux élevés de revenus, une plus grande sécurité, une meilleure qualité d'éducation et de soins de santé dans les pays de destination influent sur la décision d'émigrer. Les coûts d'émigration moins élevés, une meilleure communication et des informations plus amples ainsi que la nécessité de rejoindre des parents et la famille et des amis sont certains des facteurs qui exacerbent les facteurs d'attraction et les facteurs d'incitation.

Alors que la migration bien gérée peut avoir un impact positif substantiel sur le développement des pays d'origine et avoir des avantages significatifs pour les pays de destination, la migration mal gérée ou non gérée peut avoir de graves conséquences négatives pour le bien-être des pays et des migrants et pourrait avoir un effet déstabilisant sur la sécurité nationale et régionale.

En réponse au défi que constitue la migration, la huitième session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine tenue à Khartoum du 16 au 21 janvier 2006 a adopté la décision EX.CL-DEC.264 (VIII). A cet égard, le Conseil a décidé de convoquer une réunion d'experts sur la migration et le développement à Alger, Algérie, à l'invitation du gouvernement d'Algérie afin d'élaborer une position africaine commune.

2. PREAMBULE

NOUS, MINISTRES EN CHARGE DE LA MIGRATION DES ETATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE

Conscients de l'impact de la mondialisation sur la migration internationale et le rôle joué par l'Afrique dans la gestion et le développement de la migration ;

Conscients du fait que les mouvements migratoires ont lieu, pour l'essentiel, à l'intérieur du continent et également vers les pays développés et que chaque pays est devenu un pays d'origine, de transit ou de destination ou les trois à la fois ;

Conscients du fait que les conflits, la pauvreté, la mauvaise gouvernance, le sous-développement, le manque d'opportunités, les facteurs environnementaux favorisent la migration et qu'une gestion effective de la migration passe par la prise en charge de ses causes fondamentales ;

Reconnaissant que la migration illégale prend actuellement des proportions graves et inquiétantes qui constituent une menace contre la paix, la stabilité et la sécurité et qu'il convient d'y trouver une solution idoine à travers une approche globale à la gestion efficace des frontières et dans les limites du respect scrupuleux des droits de l'homme et de la dignité humaine.

Préoccupés par le fait que la prise en charge de la migration illégale ou irrégulière s'est faite sur des considérations sécuritaires plutôt que dans un cadre de développement plus large intégrant la problématique de la migration dans les stratégies de développement ;

Conscients du fait que les approches de migration sélective adoptées par les pays développés qui, en ciblant les compétences africaines, menace davantage les économies africaines ;

Préoccupés par la perte d'investissements importants consentis par les Gouvernements africains pour la formation et le développement des ressources humaines dans les secteurs prioritaires du fait de l'impact négatif de la fuite des cerveaux dans ces secteurs ;

Gardant à l'esprit que les investissements productifs générateurs de croissance en faveur des pauvres, le commerce, l'emploi et les politiques sociales et économiques effectives peuvent contribuer à réduire la migration ;

Rappelant la nécessité de maintenir les travailleurs qualifiés sur le continent afin de contribuer à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;

Conscients des énormes potentialités économiques et de développement qui existent sur le continent en particulier dans les secteurs agricole, industriel et des services ;

Soulignant l'importance des différents plans africains de développement tel que le programme du NEPAD qui contribue à la réduction des causes profondes de la migration, la promotion du développement socio-économique et politique (développement des ressources humaines, y compris l'inversion de la fuite des cerveaux) et la déclaration et le Plan d'Action du Sommet extraordinaire de Ouagadougou sur l'Emploi et l'atténuation de la pauvreté ;

Rappelant les engagements pris par les partenaires au développement en matière de développement en Afrique, en général, et de renforcement des capacités africaines pour mieux gérer la migration pour le développement, en particulier ;

Soulignant le fait que la coopération et le dialogue entre Etats africains peut renforcer la capacité des Etats à gérer la migration notamment en favorisant le développement d'approches communes visant à une harmonisation des politiques, lois et stratégies sur la migration ;

Rappelant que la 1^{ère} Session Ordinaire du Conseil exécutif de l'UA, tenue en juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud), qui a appelé à la participation de l'Union dans les programmes et rappelant, par ailleurs, la décision prise par le Sommet de Maputo en juillet 2003 d'amender l'Acte constitutif pour assurer la participation de la diaspora africaine dans la construction de l'UA ;

Rappelant la décision du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, tenu du 23 au 24 janvier 2006 à Khartoum, réaffirmant l'ampleur et l'impact de la migration sur le développement et exprimant sa plus profonde préoccupation face au nombre croissant de migrants en Afrique et au-delà des frontières du continent, et au syndrome de la fuite des cerveaux, notamment vers les pays développés, de même que sa décision d'élaborer une position africaine commune sur la migration et le développement ;

Soucieux d'adopter cette Position africaine commune sur la Migration et le Développement permettant à l'Afrique de s'assurer de la prise en charge de ses problèmes à travers le dialogue Afrique-Europe et les autres forums internationaux ;

Accueillant favorablement l'offre de la Jamahiriya arabe Libyenne d'abriter la Conférence ministérielle Afrique-UE sur la migration à Tripoli ;

Considérant que la migration est un facteur d'intégration et de développement et **prenant acte** de la recommandation de la 23^e Session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique et de France des 3 et 4 décembre 2005, **demandant** aux Etats membres de conclure des accords ou des conventions sur la gestion transfrontière, les conditions de résidence et l'octroi des permis de travail ;

Rappelant par ailleurs la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de tenir à sa session ordinaire de 2006, un dialogue de haut niveau sur la migration et le développement.

SOMMES CONVENUS de ce qui suit :

3. QUESTIONS POLITIQUES PRIORITAIRES

3.1. Migration et développement

La migration peut être un outil efficace de lutte contre la pauvreté à travers le renforcement de la distribution des revenus, la promotion du développement et

du travail productif pour la croissance de l'Afrique, le renforcement de l'autonomisation des femmes et de la parité homme-femme, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose au sein des populations de migrants et l'amélioration du partenariat entre pays développés et en développement ainsi qu'avec d'autres parties prenantes. Toutefois, le développement, ou son absence, est l'une des principales causes de la migration. En créant des opportunités de développement, on contribue à la réduction des principales raisons qui poussent les jeunes à migrer ainsi qu'à l'endigement de la fuite des cerveaux.

3.2. Ressources humaines et fuite des cerveaux

Cette question constitue une préoccupation majeure pour les pays africains, étant donné que l'on assiste à une déperdition des compétences essentielles pour le développement de la région, dans un contexte d'insuffisance des capacités à relever les défis du développement. Plusieurs régions du continent africain souffrent aujourd'hui d'une pénurie en ressources humaines qualifiées, créée en partie par le départ massif de professionnels et de diplômés des universités. Des milliers de professionnels africains, y compris des médecins, des infirmiers, des comptables, des ingénieurs, des gestionnaires et des enseignants, partent de leurs pays à la recherche de meilleures perspectives dans des pays étrangers – à l'intérieur comme à l'extérieur du continent. Bien que ces mouvements puissent avoir un effet bénéfique dans certaines régions des pays en développement, la « fuite des cerveaux » constitue un frein au développement durable.

3.3. Migration de la main-d'œuvre

En Afrique, les migrations de travailleurs sont une réalité aujourd'hui comme dans le passé. Elles ont des impacts importants sur les économies et les sociétés africaines. L'adoption de politiques migratoires régulières, transparentes et complètes pour les travailleurs, d'une législation et d'une structure aux niveaux national et régional pour permettre aux pays d'origine et aux pays d'accueil d'en tirer d'importants profits. Pour les pays d'origine, par exemple, l'envoi d'argent, le transfert de technologies et de compétences participeraient à la réalisation des objectifs de développement. Pour les pays d'accueil, la migration des travailleurs peut satisfaire d'importants besoins du marché du travail. Les politiques migratoires du travail et la législation qui contiennent les normes appropriées sur le travail bénéficient également aux travailleurs migrants, à leurs familles, et peuvent avoir un impact positif sur la société en général.

Les processus en cours d'intégration économique régionale en Afrique, au travers des Communautés économiques régionales (CER), prennent de plus en plus en compte les migrations de main-d'œuvre organisées qui permettent une meilleure allocation des ressources à l'intérieur des marchés du travail. Les CER

sont un facteur-clé pour faciliter la coopération en matière de mobilité de main-d'oeuvre au niveau régional et pour promouvoir le développement économique.

3.4. Transferts de fonds

Les transferts de fonds des travailleurs représentent l'un des effets de la migration pour le développement, effets qui se font ressentir le plus aux niveaux des individus et des foyers, certes, mais également à l'échelle communautaire ou nationale. Mais ces envois de fonds sont des transferts de fonds privés et ne devraient pas être confondus avec l'aide publique au développement. Il est largement reconnu aujourd'hui que les envois de fonds jouent un rôle financier considérable dans les pays en voie de développement puisqu'ils font partie des recettes provenant des services et contribuent à la balance des paiements des pays. Les flux monétaires officiels des pays développés vers les pays en développement avoisinent les 100 milliards de dollars par an et les chiffres réels (y compris les flux qui ne passent pas par les systèmes financiers officiels) pourraient représenter le double de ce montant. Les transferts de fonds des immigrés constituent une enveloppe plus importante que l'aide étrangère. Cependant, le coût élevé des transferts de fonds constitue une difficulté majeure.

3.5. Diaspora africaine

Le renforcement de la participation de la diaspora africaine dans le processus de développement constitue un aspect clé permettant de privilégier le lien migration-développement et le NEPAD a identifié cet aspect comme étant une priorité sectorielle dans le cadre de son initiative de Mise en valeur des ressources humaines. Intervenir au niveau de la valorisation des ressources humaines pour les secteurs prioritaires constitue un défi majeur à long terme pour la plupart des pays africains.

Par ailleurs, le Plan d'action de l'Union africaine pour 2004-2007, adopté par le Conseil Exécutif en sa 4ème session ordinaire place la diaspora au centre des priorités de l'Union africaine et prévoit un programme spécial intitulé « Citoyens d'Afrique » auquel ont été assignés les objectifs suivants :

- la création d'une base de données des experts de la diaspora ;
- l'inclusion systématique de l'expertise de la diaspora dans les programmes de l'Union africaine ;
- l'implication totale de la diaspora dans le Conseil économique et social de l'Union africaine (ECOSOC).

3.6. Migration et paix, sécurité et stabilité

De grands flux migratoires spontanés et non contrôlés peuvent avoir un impact significatif sur la stabilité et la sécurité nationales et internationales, en entravant notamment la capacité de l'Etat à exercer un contrôle effectif sur ses frontières et

en créant des tensions entre pays d'origine, de transit et de destination, ainsi qu'au sein même des communautés locales d'accueil. Les récentes activités terroristes et la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre, entre autres facteurs, concentrent davantage l'attention sur des migrants individuels et sur les risques de voir l'ordre public menacé par des individus dont l'intention est de porter atteinte à la sécurité et la stabilité des Etats et communautés. La lutte contre la migration irrégulière et la création de mécanismes de gestion globale de la migration peuvent contribuer au renforcement de la sécurité et de stabilité aux plans national et international.

Les conflits sont souvent une des causes fondamentales du déplacement forcé. Le déplacement causé par les conflits a des effets déstabilisants sur la sécurité nationale et régionale, et sape la capacité des pays d'accueil à assurer la protection des réfugiés et la sécurité de leurs propres ressortissants. De plus, ces déplacements en nombre étant souvent étroitement liés à un conflit – ils en sont une conséquence mais aussi une cause potentielle – les problématiques posées par les mouvements de réfugiés doivent nécessairement être considérées et résolues dans le cadre plus large des efforts politiques et institutionnels entrepris aux niveaux national et régional pour la prévention et la gestion des conflits.

La prévention et la résolution des conflits ainsi que la bonne gouvernance peuvent contribuer à bien cerner les causes profondes de la migration.

3.7. Migration et droits de l'homme

Garantir une protection efficace des droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement des migrants est une composante fondamentale de tout système de gestion globale et équilibrée de la migration. Historiquement, les migrants ont souvent été privés de leurs droits et soumis à des mesures et actions discriminatoires et racistes, dont l'exploitation, les expulsions de masse, les persécutions et autres exactions, tant dans les pays de transit que de destination.

La sauvegarde des droits des migrants passe par une application effective des normes prévues dans les instruments des droits de l'homme de portée générale ainsi que par la ratification et la mise en œuvre d'instruments portant spécifiquement sur le traitement des migrants.

La gestion de la migration illégale ou irrégulière ne doit pas constituer une menace pour les droits des réfugiés et le principe de non-discrimination doit y être incluse. La lutte contre la migration irrégulière doit intervenir dans le cadre du strict respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, de la coopération régionale et internationale et de la responsabilité partagée entre les pays d'origine, de transit et de destination. Elle peut être réalisée, notamment en oeuvrant ensemble au retour dans la dignité des ressortissants de bonne foi qui

n'ont plus le droit de rester ou d'entrer sur le territoire de l'autre pays (rapatriés) et dont les droits à des recours dans le pays ont été épuisés.

3.8. Migration et genre

L'accroissement du nombre des femmes migrantes est une nouvelle tendance importante dans le paysage actuel de la migration, avec de plus en plus de femmes qui se déplacent sans leurs conjoints ou partenaires. Selon les estimations, les femmes représentent actuellement presque la moitié de tous les migrants internationaux. La féminisation croissante de la migration est le reflet des changements de la demande de types particuliers de compétences, notamment la demande croissante des industries des services, en particulier les travailleurs domestiques, les infirmiers, les enseignants et d'autres professions typiquement dominées par les femmes. La vulnérabilité des femmes migrantes à l'exploitation est mise en lumière par les conditions souvent abusives dans lesquelles elles travaillent spécialement dans le contexte du service domestique et des industries du sexe dans lequel le trafic des migrants est très impliqué. En conséquence, une attention particulière doit être accordée à la sauvegarde des droits (travail, droits humains et autres) des femmes migrantes dans le cadre de la gestion de la migration.

3.9. Enfance et jeunesse

L'évolution des catégories d'âge des flux migratoires se reflète dans le nombre croissant des enfants, d'adolescents et de jeunes qui se déplacent sans leurs parents. Que la migration soit forcée ou volontaire, les besoins spécifiques des enfants sont des défis spéciaux pour les Etats en termes de fourniture de soins de santé appropriés, d'éducation, d'hébergement adéquat et de protection contre les violations de leurs droits, l'utilisation des enfants, des adolescents et des jeunes dans les conflits armés. Dans de nombreuses régions du monde, y compris certaines régions d'Afrique, le trafic des enfants est un défi considérable qui doit être relevé dans divers aspects, notamment par des campagnes de prévention ciblées, de protection et d'assistance aux victimes du trafic, de la formation des autorités compétentes leur permettant de faire face aux défis du trafic, à la poursuite en justice des trafiquants et de leurs complices. Les enfants, nés migrants, doivent bénéficier d'une attention particulière.

3.10. Personnes âgées

L'assertion stéréotypée selon laquelle les personnes âgées sont des personnes immobiles n'est plus vraie. Les gens migrent à un âge avancé pour diverses raisons. Bien que la migration des personnes âgées soit motivée généralement par des facteurs non - économiques, des raisons économiques peuvent être à la base de la migration des personnes âgées à l'instar de celle de personnes plus jeunes. Les déterminants et les conséquences de la migration des personnes âgées méritent d'être soulignés afin de prendre en compte les besoins et

aspirations de cette catégorie de personnes. De manière générale, le déracinement de leur environnement habituel a une incidence négative sur les personnes âgées. Il en résulte une détérioration de leur bien-être physique, sanitaire et économique.

3.11. Initiatives régionales

Une coordination s'impose pour promouvoir des politiques régionales communes pour la gestion de la migration au sein des CER, prenant en compte les spécificités nationales et régionales et pour l'appropriation par les pays africains des processus migratoires à travers des initiatives visant à renforcer les capacités aux niveaux national, régional et continental. Des efforts concertés visant à soutenir les programmes régionaux et une assistance de nature à permettre aux pays de transit/destination à faire face au problème de la migration, s'avèrent nécessaires.

Les efforts bilatéraux et multilatéraux visant à renforcer la coopération en matière de migration de la main d'œuvre contribuent à assurer des mouvements systématiques et réguliers des travailleurs ; à répondre à l'offre et à la demande des marchés du travail étrangers et nationaux ; à promouvoir des normes en matière de main d'œuvre ; et à atténuer le recours aux mouvements irréguliers et illégaux. L'accent est mis sur la nécessité pour toutes les parties d'œuvrer ensemble au succès de la nouvelle approche arrêtée dans la présente position commune.

4. AUTRES QUESTIONS CONNEXES

4.1. Santé

Le lien entre les questions de santé et de migration a fait récemment l'objet d'un débat international sur les migrations notamment dans le contexte de la progression de maladies transmissibles comme le VIH/SIDA. Les migrants sont particulièrement exposés du fait de leur conditions de vulnérabilité, de leur accès restreint aux services sanitaires, pendant la période de mobilité et après. En raison de la nature complexe des rapports entre la santé et les migrations, l'élaboration de stratégies complètes pour faire face aux problèmes de santé demande plus de recherche sur les questions médicales et sur la vulnérabilité des populations migrantes, ainsi qu'une réflexion sur l'accès et le droit aux soins de santé primaires.

4.2. Environnement

Les facteurs environnementaux jouent un rôle dans les mouvements de populations, et inversement, les migrations ont un impact sur l'environnement.

Par exemple, la migration interne, et le processus d'urbanisation qui l'accompagne, sont parfois liés à une dégradation de l'environnement ou à des catastrophes naturelles qui obligent les paysans et la population rurale à abandonner leurs terres. De plus, la présence d'un grand nombre de personnes déplacées dans des camps de réfugiés et zones pour personnes déplacées peuvent avoir des conséquences négatives pour l'environnement local. Les considérations environnementales jouent donc un rôle de plus en plus important dans la formulation des politiques sur les migrations et le déplacement forcé.

4.3. Commerce

La lutte contre la pauvreté par le biais du développement économique consiste à diminuer la lourde pression de la migration car les citoyens ne sont plus poussés à partir à l'étranger à la recherche d'opportunités économiques ou d'une vie meilleure. La relation entre le développement économique, le commerce et la migration est très importante. En raison des négociations multilatérales qui se tiennent dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la question de mouvement des personnes pour le commerce des services devient de plus en plus pertinente dans le cadre des accords commerciaux internationaux.

La priorité doit être donnée au secteur des services pour qu'il figure comme un élément stratégique clé dans les programmes nationaux et régionaux visant à éradiquer la pauvreté et plus généralement à assurer le développement socio-économique. Pour garantir une croissance durable du secteur des services, il importe de renforcer les capacités des secteurs clés et de promouvoir l'information sur le marché et sur les opportunités d'accès au marché.

La difficulté d'accès des fournisseurs de services africains aux marchés des pays développés constitue un obstacle majeur. L'accès devrait être facilité.

Les mesures pour résoudre les questions liées aux subventions agricoles ayant des effets de distorsion des échanges pratiquées par certains pays développés ainsi que la question de l'accès au marché pour les produits des pays en développement, devraient être intégrées dans les stratégies pour l'élimination des facteurs d'incitation à la migration.

L'aide est une question d'actualité qui n'est pas traitée ou réglée de façon adéquate entre les pays développés et les pays en développement. Les engagements pris par les développés de porter les flux d'aide aux pays en développement à 0,7% du PNB n'ont pas été tenus. L'aide fournie est inférieure au minimum requis pour la réalisation des OMD.

Si tous les pays avaient honoré leur engagement à atteindre l'objectif fixé au cours de ces 30 dernières années, un montant additionnel de 2,5 milliards dollars

des Etats-Unis aurait été fourni aux pays en développement pour l'exécution de leurs programmes de développement.

4.4. Accès aux services sociaux

Par rapport aux autres groupes sociaux, les immigrants éprouvent d'énormes difficultés dans l'exercice de leurs droits en matière d'accès aux services. Les raisons sont multiples, notamment les problèmes culturels « des deux cotés de la barrière » ainsi que les politiques et pratiques discriminatoires dans les pays hôtes. Souvent, les immigrants ne sont pas conscients de leurs droits et ont peur de les revendiquer ; ils ne comprennent pas les dialectes locaux ou bien ignorent les tenants et aboutissants des services sociaux. En particulier, dans les pays ayant connu récemment des vagues migratoires, les services sociaux ont été souvent incapables – ou ont montré de la réticence à aller à la rencontre des immigrants qui souvent ne sont pas considérés comme des citoyens jouissant de leur plein droit. A cet égard, il convient de promouvoir l'information sur les services disponibles ainsi que sur les moyens d'y accéder.

5. ACTIONS RECOMMANDEES

Pour surmonter les obstacles et défis que pose la question de la migration aux pays africains et européens, il est nécessaire de mettre en place une stratégie commune de gestion de la migration associant à la fois les pays d'origine, de transit et de destination, en vue de trouver des solutions équilibrées tenant compte des intérêts des pays concernés par ce phénomène.

Il serait en effet illusoire de tenter de traiter la problématique migratoire par le recours aux seuls moyens sécuritaires. D'où la nécessité d'une approche globale, intégrée, concertée et équilibrée dont les objectifs et les politiques à adopter et les mesures à prendre devront s'inscrire dans la durée.

Cette approche doit impliquer le traitement des questions aussi bien de la circulation des personnes (migration illégale et irrégulière), de la protection des droits des communautés légalement établies que du lien entre migration et développement.

Elle doit, par ailleurs, reposer sur des actions à entreprendre au triple plan national, continental et international.

5.1. Au plan national :

- a) inviter les Etats africains qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs en tant qu'expression de la volonté de ces pays à promouvoir la bonne gouvernance, notamment par l'association active de tous les segments de la société à la gestion des affaires publiques ;
- b) adopter une politique relative à la migration ;
- c) mener des campagnes de prévention et de sensibilisation sur tous les aspects de la migration ;
- d) Recueillir toutes les informations pertinentes sur l'étendue des problèmes de la migration ;
- e) renforcer les mécanismes de lutte contre le trafic d'êtres humains, y compris l'élaboration d'instruments juridiques ;
- f) améliorer la gestion et le contrôle de la migration au niveau des frontières ;
- g) mettre en œuvre de manière effective le Plan d'Action de Ouagadougou sur l'Emploi et l'Atténuation de la Pauvreté et les OMD et faire en sorte que la migration soit intégrée dans les plans de développement. ;
- h) favoriser les conditions propices à l'emploi des jeunes tout en accordant un intérêt particulier à la vie culturelle, associative et sportive ;
- i) renforcer les institutions éducatives nationales et les adapter aux besoins des différents pays africains ;
- j) créer un cadre propice pour faciliter et encourager le retour, du moins la participation significative des migrants africains aux efforts de développement notamment leur contribution à certains secteurs stratégiques dans leurs pays respectifs ;
- k) créer des mécanismes pour renforcer les liens entre les pays d'origine et les communautés africaines de la diaspora ;
- l) améliorer la coordination et le dialogue intersectoriels et interministériels sur la migration grâce à la création d'un organe central de gestion de la migration ;
- m) créer des banques de données sur la nature, l'ampleur et les mécanismes de fonctionnement de la migration illégale ;

- n) développer des mécanismes, des services et des produits financiers efficaces pour faciliter les transferts des fonds des migrants et réduire les coûts de ces transferts ;
- o) mettre en place une banque de données sur l'ampleur du phénomène de la fuite des cerveaux et des ressources humaines qualifiées ;
- p) œuvrer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques qui facilitent la participation de la diaspora au développement des pays africains.

5.2. Au plan continental :

- a) continuer à concentrer les efforts, notamment à travers le Conseil africain de Paix et de Sécurité, sur la prévention et la gestion des conflits et sur la recherche de solutions durables aux conflits armés sur le continent en vue de mobiliser un appui effectif de la communauté internationale à ces efforts ;
- b) finaliser le Cadre stratégique pour les Politiques de Migration pour mettre en place les lignes directrices de la gestion effective de la migration ;
- c) adopter des garanties légales notamment des cadres juridiques de lutte contre la migration illégale et punir ceux reconnus coupables de contrebande et de trafic ;
- d) encourager la conclusion d'accords de coopération par les pays africains pour la gestion des migrations, en élaborant des instruments juridiques bilatéraux et régionaux ;
- e) améliorer la gestion des flux migratoires grâce à un équilibre entre la sécurité effective des immigrants légaux, la libre circulation des personnes et les obligations humanitaires envers ceux qui ont besoin de protection ;
- f) mettre en place des mécanismes appropriés regroupant les points focaux nationaux chargés de la migration ; pour un échange régulier d'informations pouvant favoriser le développement d'une vision commune basée sur les principes de partenariat, de solidarité et d'amitié ;
- g) promouvoir l'adhésion des Etats aux instruments régionaux et internationaux en matière de protection des migrants et encourager la coopération entre les services de sécurité notamment pour assurer un meilleur contrôle des frontières ;
- h) encourager les différents apports des diasporas au développement des pays d'origine, sous forme d'activités de commerce et d'investissement,

de transfert de fonds, de compétences et de technologies et par la participation, y compris temporaire aux projets de développement ;

- i) encourage la contribution de la diaspora au développement de leurs pays d'origine à travers des activités commerciales et d'investissement, de transfert de fonds, de compétences, de technologies et la participation permanente ou temporaire aux projets de développement ;
- j) exhorte les Etats membres à assurer leur représentation et leur participation appropriées à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la migration prévue en septembre 2006 ;
- k) explorer la possibilité de coordonner les études et les recherches sur la migration et le développement menés par les institutions existantes en vue de fournir aux Etats, aux organisations sous régionales et autres utilisateurs, des informations fiables et à jour sur la migration.

C. Au niveau international

- a) la mise en œuvre, par l'Union européenne, de ses engagements tels qu'annoncé dans le plan d'action adopté par le Sommet Afrique – Europe, tenu au Caire les 3 et 4 avril 2000, à savoir :
 - soutenir, en tant que de besoin, les pays africains pour la liberté de mobilité inter-africaine de la main d'œuvre et des flux migratoires dans l'esprit du Traité d'Abuja ;
 - coopérer pour s'attaquer aux causes profondes de l'immigration et de la recherche d'asile dans les pays d'origine, de transit ou de destination ;
 - approfondir la coopération en matière d'intégration réciproque des migrants et de la protection de leurs droits ;
 - reconnaître l'utilité des mesures de lutte contre le racisme et la xénophobie et la nécessité de veiller au respect de la dignité et à la protection des droits auxquels les immigrés peuvent prétendre en vertu du droit international applicable, notamment du droit à un traitement équitable fondé sur le principe de non-discrimination.
- b) la prise en charge solidaire des causes profondes de ce phénomène que sont l'écart de développement, les conflits et l'instabilité politique ;

- c) le renforcement de l'appui aux efforts de l'Union africaine dans les opérations de maintien de la paix et de règlement pacifique des conflits, et notamment aux programmes de stabilisation et de reconstruction post conflits ;
- d) l'adoption de toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des programmes de développement, tels que ceux proposés par le NEPAD ;
- e) le renforcement des systèmes d'éducation et leur adaptation aux besoins des pays africains, l'amélioration des conditions de travail des chercheurs (et enseignants) et la promotion de l'utilisation de consultants locaux pour les différents projets de développement ;
- f) permettre aux Africains de la diaspora, en particulier ceux travaillant dans les domaines hautement techniques et qui sont très recherchés, de mener certaines de leurs activités professionnelles dans leur pays d'origine et dans le reste du continent sans qu'ils aient à cesser leur emploi à l'étranger ;
- g) la facilitation de la circulation des personnes à travers l'assouplissement de la procédure de délivrance des visas afin de réduire la migration illégale ou irrégulière et, de ce fait, le rôle des filières de trafiquants d'êtres humains ;
- h) la ratification et l'application des instruments internationaux, telle que la convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (1990) et tout autre instrument pertinent ;
- i) la réduction par les pays développés, des coûts des transferts de fonds des migrants ;
- j) l'encouragement de la circulation des compétences africaines entre les pays d'accueil et les pays d'origine en soutenant la création de centres d'excellence en Afrique;
- k) l'allocation de quotas d'emplois par l'intermédiaire des gouvernements ;
- l) la création des conditions favorisant la migration circulaire (circulation des cerveaux) ;
- m) Il convient de (a) assouplir les conditions d'entrée pour les fournisseurs de service, garantir un traitement non discriminatoire en matière de modalités et conditions de service, ainsi que d'abolir

le recrutement basé sur des besoins économiques, et (b) reconnaître les diplômes universitaires et professionnels obtenus auprès et délivrés par les établissements africains de formation. Dans ce contexte, il faudrait instituer des mécanismes juridiques contraignants au niveau bilatéral ainsi que dans le cadre des relations Union africaine - Union européenne ;

- n) élaborer un cadre pour le déplacement social et économique à partir des pays d'accueil afin de réduire les effets des départs massifs des compétences professionnelles africaines des secteurs clés ;
- o) encourager et promouvoir l'investissement étranger direct afin de générer des emplois et de réduire le flux migratoire ;
- p) promouvoir le traitement équitable et l'aide à la création d'associations de migrants dans les pays d'accueil ;
- q) mettre en œuvre de l'engagement pris par les pays développés d'allouer 0,7% de leur PNB à l'aide publique au développement ;
- r) mettre en œuvre l'engagement pris par les pays développés, notamment l'Union européenne de soutenir les efforts de développement des pays d'origine ou de transit et de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- s) soutenir les recherches conjointes sur la migration et le développement ;
- t) soutenir le renforcement des capacités institutionnelles des pays africains dans la gestion de la migration ;
- u) l'identification par la Troïka de l'Union africaine et de l'Union européenne d'un mécanisme pour la prise en charge de ses actions et la recherche de moyens pour amener d'autres partenaires à faire de même.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2006

Report of the experts meeting on migration and development

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4263>

Downloaded from African Union Common Repository